

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

COMMUNE DE SAINT MARCEL PAULEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 8 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Marcel Paulel, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Madame Véronique RABANEL, Maire.

Présents : Gérard BERSIA - Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL - Elisabetta BRAMBILLA - Claudette CROUZET - Frédéric DEHAY - Arnaud EVRARD - Yvette LEROY - Véronique RABANEL - Paul ROUMEGOUX - Yannick WILLEMIN

Claudette CROUZET a été désignée secrétaire de séance.

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2020 identique à ceux de 2019 :

	Taux en 2019	Taux en 2020
Taxe d'Habitation	<b>11.00%</b>	<b>Constant</b>
Taxe sur le Foncier bâti	<b>11.00%</b>	<b>11.00%</b>
Taxe sur le Foncier non bâti	<b>49.80%</b>	<b>49.80%</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire



Véronique RABANEL,